

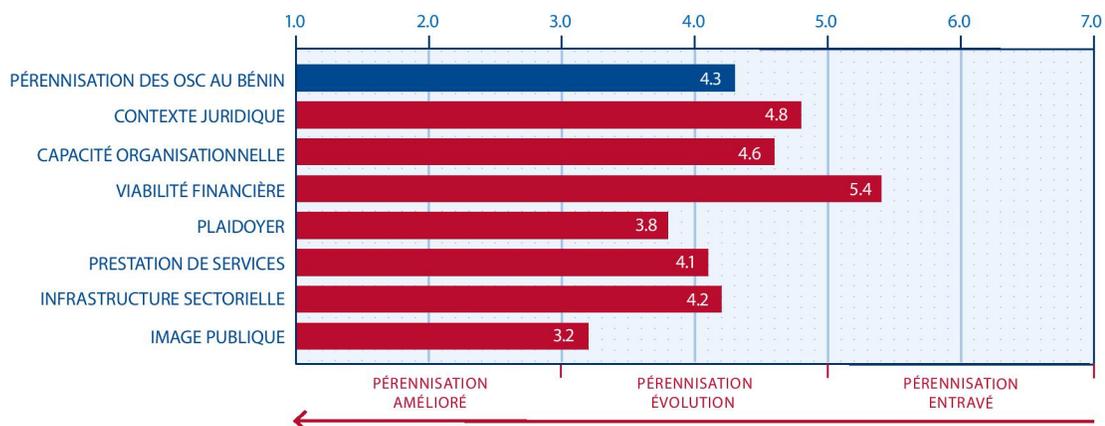
BÉNIN

Capitale: Porto-Novo
Population: 13 301 694
PIB par habitant (PPA): \$3,287
Indice de Développement Humain: Faible (0.545)
La liberté dans le Monde: Partiellement Libre (665100)

Indice de Perennisation des Organisations de la Société Civile au Bénin en 2020



PÉRENNISATION DES OSC: 4.3



En 2020, le Bénin a été marqué par un contexte en évolution rapide. Le virus de la COVID-19 a été détecté pour la première fois au Bénin à la mi-mars. Face à la propagation du virus, les autorités ont fermé les frontières, les écoles, les universités et les lieux de culte du pays et ont établi des cordons sanitaires pour isoler les communautés les plus touchées par la pandémie. Les zones de confinement ont été levées juste avant la tenue des élections communales du 17 mai. Le pays comptait alors 339 cas diagnostiqués, dont deux décès.

Le gouvernement a maintenu les élections malgré la progression de la pandémie et malgré la requête de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) de suspendre et de réorganiser les élections afin de les ouvrir davantage à l'opposition. Dans le sillage des élections législatives contestées d'avril 2019, les tensions politiques étaient élevées. Mais la participation aux élections de 2020 a été faible, et seuls trois partis ont obtenu plus de 10 % des voix, ce qui est nécessaire pour obtenir des sièges au niveau local et qui déterminera les candidats à l'élection présidentielle de 2021. Deux des partis victorieux étaient rangés du côté du président Patrice Talon, et un seul appartenait à l'opposition. Après les élections, les manifestations ont cessé et les tensions se sont quelque peu apaisées, bien que plusieurs membres de l'opposition en exil aient continué à contester le processus électoral et les résultats.

La liberté d'expression est restée sujette à des restrictions durant l'année. Après la décision de la CADHP au sujet des élections, le Bénin a retiré sa reconnaissance de la compétence de la Cour à recevoir des affaires directement de la part d'OSC et de particuliers, une décision qu'Amnesty International a qualifiée de « nouvelle étape dans la répression croissante des voix dissidentes au Bénin ». De même, la Cour constitutionnelle du Bénin a affirmé en avril que le protocole de la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) autorisant les citoyens à saisir la Cour avait été ratifié de manière irrégulière par le Bénin et était donc nul et non avenu. Plusieurs affaires émanant du Bénin étaient en instance devant la Cour de la CEDEAO au moment où cet arrêt a été rendu. Le journaliste Ignace Sossou, qui avait été condamné en 2019 à douze mois de prison pour avoir tweeté des commentaires du procureur de la République, a été libéré en juin après six mois de détention arbitraire. Le pays s'est classé 114e sur 180 pays dans le Classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières (RSF) en 2021.

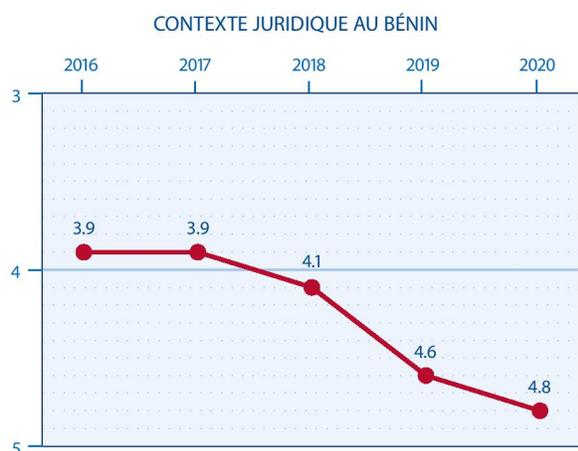
La croissance économique du Bénin a fortement chuté en 2020 sous l'effet de la pandémie. La Banque africaine de développement a estimé la croissance réelle du produit intérieur brut à 2,3 % en 2020, contre 6,9 % en 2019. Le taux d'inflation était bas, s'établissant à 1,1 %. Le taux de pauvreté nationale a légèrement baissé, passant de 40,1 % en 2019 à 38,2 % en 2020, selon la Banque mondiale. Le 16 décembre, le Nigeria a rouvert sa frontière avec le Bénin, qui avait été fermée pendant plus de seize mois en raison d'un différend au sujet de la contrebande.

La pérennisation globale des OSC béninoises est restée stable en 2020. Le plaidoyer des OSC s'est modérément amélioré, du fait que les organisations travaillant dans les domaines sociaux et économiques ont accru leurs activités et que leurs tentatives de collaboration avec le gouvernement ont connu un certain succès. En revanche,

le contexte juridique s'est modérément détérioré, le gouvernement ayant réprimé les manifestations pendant et après les élections et réduit l'espace de la liberté d'expression et de réunion. Toutes les autres dimensions de la pérennisation sont restées inchangées.

Au Bénin, le secteur de la société civile comprend des organisations formelles et informelles. Il n'existe pas de base de données sur les OSC. Les informations les plus récentes sur le nombre d'OSC datent de 2015, lorsque le ministère chargé des Relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'étranger a fait état d'environ 6 000 organisations enregistrées, Il semble que le secteur se soit développé depuis lors.

CONTEXTE JURIDIQUE: 4.8



Le contexte juridique des OSC a continué de se détériorer modérément en 2020, le gouvernement ayant réprimé les manifestations pendant et après les élections et mis en place des restrictions limitant la liberté d'expression et de réunion.

La loi régissant les OSC qui date de 1901 exige que les organisations déclarent leur existence pour s'enregistrer. Les OSC d'envergure nationale s'enregistrent auprès du ministère de l'Intérieur, tandis que les OSC locales s'enregistrent auprès de la préfecture de leur siège. Les objectifs organisationnels des OSC doivent être légitimes et ne pas troubler la paix ni porter atteinte aux bonnes mœurs, mais ils ne sont pas soumis à d'autres restrictions. Les OSC sont tenues d'acheter des statuts types fournis par les autorités. Les organisations

attendent généralement plus de trois mois pour obtenir leur enregistrement. En 2020, le traitement des demandes a été encore plus lent en raison de dysfonctionnements administratifs et des restrictions de déplacements et de rencontres en personne liées à la pandémie. La préfecture de Cotonou a continué d'exiger unilatéralement que les OSC se réenregistrent chaque année, mais n'a pas sanctionné les organisations qui ne l'ont pas fait. La préfecture a continué à tergiverser pour délivrer un récépissé à la Coalition béninoise des défenseurs des droits de l'homme, qui a demandé son enregistrement en 2018. A priori, aucune association ne s'est vue refuser l'enregistrement en 2020. Le gouvernement ne peut pas dissoudre légalement une association dès lors qu'elle est enregistrée. Durant l'année, le gouvernement a fait de grands progrès dans la numérisation des services publics pour réduire les délais de traitement, mais n'a pas inclus l'enregistrement des OSC dans cet effort.

La constitution du Bénin garantit la liberté d'expression et de réunion. Néanmoins, l'espace d'exercice de ces libertés a continué de se rétrécir en 2020, l'ingérence des autorités publiques devenant plus prononcée. Le retrait du Bénin des protocoles de la CEDEAO et de l'AfCHPR a fait peser une menace considérable sur l'exercice par les OSC de leurs libertés fondamentales. Par exemple, par le passé, la Cour de justice de la CEDEAO examinait les affaires de violations des droits humains présentées par des citoyens béninois, mais à partir de 2020, cela n'était plus possible. En juillet 2020, la Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) a menacé d'interdire les médias en ligne, affirmant qu'ils fonctionnaient sans autorisation au titre du Code de l'information et de la communication. L'autorité a également arbitrairement infligé des sanctions à des journalistes et à des organes de presse. Par exemple, une journaliste de France 24 a été mise en garde contre des « solutions extrêmes » si elle continuait à travailler malgré le retrait de son accréditation après avoir fait un reportage sur la situation sécuritaire dans le nord du pays. De nombreuses OSC ont perçu un climat de crainte dans le pays, les gens ayant peur de discuter de questions politiques sur les réseaux sociaux, car ils sont surveillés par le gouvernement. Contrairement à d'autres pays, les restrictions imposées en raison de la pandémie n'ont pas entravé la liberté de réunion de manière significative, car les règles de confinement n'étaient pas strictement appliquées.

Les OSC peuvent bénéficier de certaines exemptions fiscales, notamment le statut exonéré fiscal accordé dans les accords-cadres avec le gouvernement. Elles doivent payer des impôts sur les revenus provenant de leurs activités à but lucratif. Elles peuvent recevoir des fonds de donateurs étrangers, sous réserve des exigences de la loi sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les OSC n'ont pas le droit de soumissionner à des appels

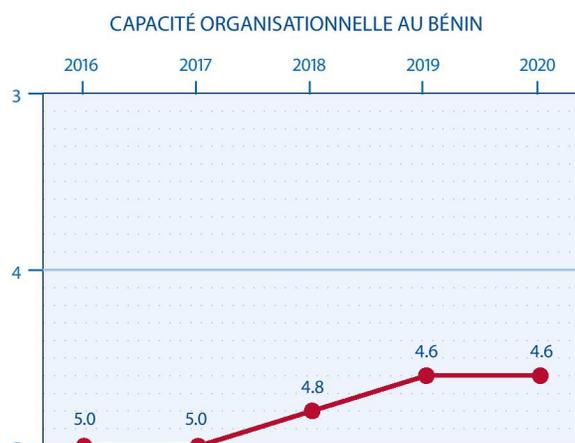
d'offres publics, quoique les pouvoirs publics attribuent parfois des contrats à des OSC pour des services éducatifs et de formation.

Les OSC peuvent engager des avocats pour défendre leurs intérêts devant les tribunaux. Cependant, peu d'organisations sollicitent des conseils juridiques en raison de leur coût, généralement abordable uniquement pour les grands réseaux d'organisations. Plusieurs juristes offrent des services d'aide juridique gratuits aux OSC.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 4.6

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas changé en 2020.

La pandémie a perturbé les échanges en personne en 2020. Par exemple, les organisations n'ont pas pu rencontrer leurs bénéficiaires en raison de la distanciation sociale et de l'interdiction des rassemblements publics. Ces restrictions et d'autres liées à la pandémie ont engendré des obstacles considérables à la mise en œuvre des programmes, qui reposent généralement sur les contacts humains. Des organisations comme Caritas Bénin, Social Watch Bénin, Mater-Alma et le Forum des organisations de défense des droits des enfants au Bénin (FODDEB) ont tout simplement annulé ou reporté leurs activités. D'autres organisations ont suspendu leurs activités sur le terrain et les ont remplacées par un travail à distance sur des plateformes en ligne telles que WhatsApp, Facebook, Skype et Zoom. Certaines OSC ont pu mener à bien leurs projets habituels après avoir revu et réorganisé leurs opérations sur le terrain pour s'adapter aux conditions de la pandémie. Par exemple, lors de la Journée de l'enfant africain, l'organisation Itodju a pu distribuer des denrées alimentaires, des vêtements et d'autres articles aux enfants du Centre des sourds de Parakou. Mais même avec ce genre d'ajustement, les OSC ont eu du mal à obtenir un impact comparable à celui des années précédentes.



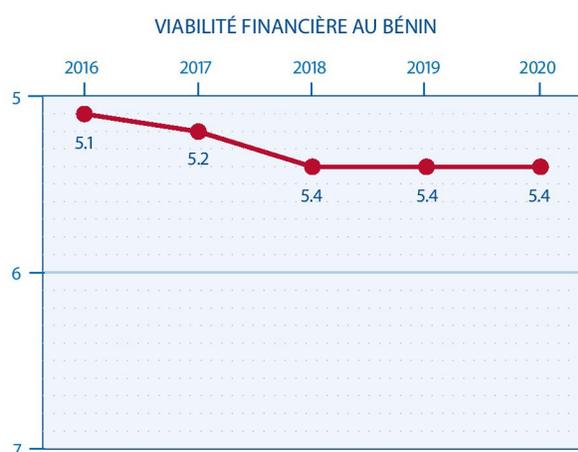
Les OSC béninoises ne développent généralement pas de plans stratégiques assortis de plans d'action et de budgets. Parmi les quelques organisations qui pratiquent une planification, plusieurs ont une assez longue expérience, comme Social Watch Bénin, la Maison de la société civile (MdSC), le Groupe d'action pour le progrès et la paix (GAPP)-Afrique, la fondation Regard d'amour, Social Dimension Bénin et Amnesty Bénin. Mais même ces organisations ont rarement les fonds nécessaires pour mettre en œuvre leurs plans et recherchent plutôt les financements accordés par les partenaires internationaux durant l'année.

Certaines OSC ont un conseil d'administration, bien que le cadre juridique ne l'exige pas. Lorsqu'ils existent, les conseils d'administration sont généralement inopérants, car la plupart des OSC ne disposent pas de personnel permanent pour les assister. Parmi les conseils d'administration visiblement actifs figurent ceux de grandes organisations telles que l'Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme (ALCRER), Social Watch Bénin, GAPP-Afrique, le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP)-Bénin et les syndicats. Certaines OSC, notamment Initiatives pour un développement intégré durable (IDID), Espoir rural et Actions sud-nord (SNA), disposent de politiques internes écrites.

Les OSC béninoises emploient rarement du personnel permanent. Les employés sont plutôt embauchés de façon ponctuelle pour la durée de projets spécifiques. Ces employés temporaires sont généralement des stagiaires à temps partiel qui ne bénéficient pas de la sécurité de l'emploi, de contrats de travail ni d'une assurance chômage. Certaines OSC font largement appel à des bénévoles. C'est le cas, par exemple, de Prisonniers sans frontières (PRSF) dont toutes les équipes de terrain sont constituées de bénévoles. Les OSC ne s'acquittent généralement pas de leur obligation légale de déclarer leurs employés à l'Office national de sécurité sociale, ce qui obligerait les employés à cotiser à des fonds de retraite. Seules quelques organisations peuvent s'offrir les services de professionnels tels que des comptables ou des avocats. L'organisation de réseau Social Watch Bénin compte dans son personnel un comptable et un responsable du suivi-évaluation, auxquels les OSC membres peuvent faire appel de manière ponctuelle en cas de besoin.

La plupart des OSC n'ont pas de bureaux et ont peu de moyens matériels en raison d'un manque de financement. Celles qui ont des équipements les réservent généralement à l'usage des dirigeants. L'internet est largement disponible, mais le coût du matériel informatique et de son entretien est élevé. Pour de nombreuses organisations, la nécessité de recourir davantage à l'internet pendant la pandémie a représenté une lourde charge financière. Les membres du personnel travaillant pour les organisations qui n'ont pas les moyens de payer des connexions internet à haut débit utilisent souvent leurs propres téléphones portables et abonnements pour travailler. La plupart des organisations ont des comptes sur au moins une plateforme de réseau social largement utilisée, comme Facebook ou Twitter. La pandémie a poussé les organisations à apprendre à utiliser des applications comme Zoom et Microsoft Teams. La majorité des OSC ont des sites web, mais ne les mettent pas à jour régulièrement, car elles ne disposent pas de personnel pour cette tâche.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 5.4



La viabilité financière des OSC n'a pas changé en 2020. Elles ont continué de dépendre des financements provenant des partenaires étrangers comme les agences de développement, les ambassades ou encore les organisations internationales. Les principaux donateurs internationaux des OSC béninoises sont l'Union européenne (UE), l'USAID, la Coopération suisse au développement, l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) et la Coopération néerlandaise au développement. Pendant la pandémie, les OSC ont continué à recevoir leur financement habituel. L'augmentation du financement des donateurs pour les soins de santé a surtout transité par le gouvernement, qui, depuis 2016, assume la responsabilité de la plupart des activités dans ce secteur.

Le programme de renforcement et participation de la société civile au Bénin (RePaSoc), lancé en 2018 pour promouvoir la participation citoyenne à la vie démocratique, a continué d'être une source majeure de financement pour de nombreuses OSC. En 2020, les principaux bénéficiaires des financements du RePaSoc ont été WANEP-Bénin, Social Watch Bénin, ALCRER, et des OSC plus petites et moins connues, telles que l'Association pour l'impulsion du développement à la base (AIDeB) et Groupe de recherche et d'action sanitaire pour un développement durable (GRAS). En 2020, le programme de l'Ambassade de France intitulé Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs a accordé un financement d'un montant total d'environ 220 000 USD (193 000 EUR) à onze OSC pour des projets d'activités sociales.

Les subventions de l'État, qui sont toujours très rares, ont été quasi inexistantes en 2020. Le gouvernement n'a reversé aucun des fonds qu'il a reçus pour la réponse à la pandémie aux OSC afin qu'elles puissent fournir des services appropriés. La pandémie a fortement réduit les possibilités de financement des OSC par les fondations et les entreprises locales, telles que les fondations des compagnies de télécommunications MTN et MOOV Africa, parce que celles-ci ont préféré financer la réponse du gouvernement à la pandémie.

Bien que le cadre juridique et politique offre un contexte favorable à la mobilisation des ressources locales, la capacité des OSC à lever des fonds auprès des particuliers, y compris de leurs propres membres, reste limitée. En 2020, les OSC nouvellement créées ou celles qui ont une envergure géographique circonscrite, notamment dans les zones rurales et enclavées, ont rencontré des difficultés à survivre financièrement. De nombreuses OSC ont eu du mal à couvrir leurs dépenses de fonctionnement. La culture du don aux OSC est peu répandue, et seules quelques organisations, comme le Réseau paix et sécurité des femmes de l'espace de la CEDEAO (REPSFECO)-Bénin, ont des membres qui contribuent financièrement. Les OSC génèrent peu de revenus de la vente de produits et de services.

La plupart des organisations ne disposent toujours pas de systèmes de gestion de leurs ressources financières, quoique les donateurs exigent de plus en plus souvent des rapports d'activité et des comptes certifiés avant de

financer de nouveaux projets. La plupart des organisations financées par des donateurs engagent des responsables financiers pour préparer les rapports financiers.

PLAIDOYER: 3.8

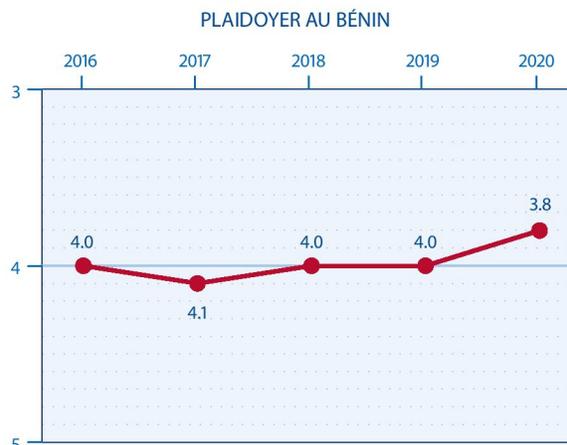
Le plaidoyer des OSC s'est modérément amélioré en 2020, du fait que les organisations travaillant dans les domaines sociaux et économiques ont accru leurs activités et que leurs tentatives de collaboration avec le gouvernement ont connu un certain succès. Des dialogues suivis entre les OSC et le gouvernement ont porté sur des questions non conflictuelles, notamment l'accès à l'eau, à l'électricité et à l'éducation, ainsi que la réforme des lois relatives à la protection des enfants, des femmes et de l'environnement. Le dialogue était presque inexistant sur les questions de gouvernance politique, notamment les élections, la liberté de réunion et le droit de grève.

Bien qu'une direction particulière soit chargée des affaires liées aux OSC au sein du ministère de la Justice, il n'existe aucun cadre formel de collaboration entre les OSC et les décideurs des pouvoirs publics aux niveaux central et local. Les institutions centrales et locales ne communiquent généralement avec les OSC que dans le cadre de programmes financés par les donateurs. Plusieurs partenaires internationaux ont financé des programmes de renforcement des capacités pour approfondir les communications entre les deux secteurs. Ainsi, en 2020, en partenariat avec le Fonds d'urgence pour les enfants des Nations Unies, Social Watch Bénin a organisé trois ateliers pour les élus locaux et les OSC locales sur l'implication de la société civile dans le processus budgétaire et les plans de développement communaux et la prise en compte des besoins des enfants dans les documents communaux.

La collaboration entre les OSC et les décideurs se développe lentement et a connu un certain succès en 2020 malgré la pandémie. Par exemple, l'IDID a participé à une discussion sur le plan de travail annuel 2020 du conseil municipal de Porto-Novo et a ensuite pu aborder les problèmes de la municipalité dans son propre plan de travail. Un consortium composé de Social Watch Bénin et du Réseau pour l'intégration des femmes des ONG et associations africaines (RIFONGA)-Bénin et de la Direction générale de la famille et des affaires sociales a organisé une réunion de 150 représentants d'OSC et du gouvernement pour discuter des dépenses publiques en matière de genre et d'environnement, avec un financement de RePaSOC.

Dans les domaines sociaux et économiques, les OSC membres de la Plateforme des organisations actives dans la gouvernance locale (POGL) ont plaidé pour une meilleure utilisation des fonds d'appui au développement des communes, qui permettent aux municipalités de construire des marchés, des écoles, des centres de santé et des points d'accès à l'eau potable grâce à un financement conjoint de l'État et des partenaires du développement. L'impact de l'action de la plateforme, soutenue par le Fonds européen de développement, commençait à se concrétiser à la fin de l'année. Dans le cadre de son projet de lutte contre la corruption, ALCRER a publié un manuel intitulé « Mieux connaître la corruption pour mieux la combattre » en collaboration avec le Front des organisations nationales contre la corruption (FONAC). Ce projet a été financé par RePaSOC et le Fonds européen de développement. Social Watch Bénin a surveillé l'exécution du budget de l'État afin de garantir la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement et la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du Bénin. Au niveau local, ALCRER a continué à sensibiliser à l'importance de la participation des citoyens aux séances des conseils communaux ou municipaux. Le REPSFECO-Bénin et le Réseau ouest-africain des jeunes femmes leaders du Bénin (ROAJELF) ont intensifié leurs plaidoyers en faveur des femmes en 2020.

Les programmes de renforcement des capacités réalisés par le passé ont contribué à renforcer l'activisme des organisations qui défendent les droits de l'homme depuis les élections de 2019. Amnesty International-Bénin, par exemple, a continué à attirer l'attention sur les victimes des violences en 2019 et sur la répression de la liberté

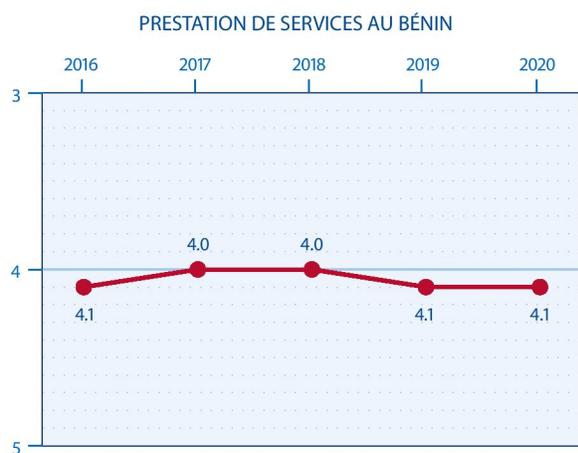


d'expression par le gouvernement, notamment sur les réseaux sociaux. Changement social Bénin (CSB), qui se consacre aux questions de transparence budgétaire du gouvernement et de responsabilité sociale, a mené une grande campagne de sensibilisation à la responsabilité du gouvernement de publier ses comptes. CSB a exigé que les membres du gouvernement révèlent leurs salaires, ce que le gouvernement n'a pas accepté, en dépit d'une ancienne loi stipulant que les fonctionnaires doivent publier leurs avoirs lorsqu'ils prennent et quittent leurs fonctions. Face à la pression des OSC, le gouvernement a tout simplement abrogé la loi.

Dans le cadre des élections locales de 2020, la Plateforme électorale des OSC du Bénin, qui est composée de grandes OSC comme ALCRER, WANEP-Bénin et Social Watch Bénin, s'est investie dans l'éducation civique et le partage d'informations sur les candidats. La Plateforme électorale a averti le gouvernement que la tenue des élections dans des conditions de pandémie présentait le double risque d'une faible participation des électeurs et d'une propagation du virus COVID-19 ; le gouvernement n'a pas répondu à cet avertissement. La plateforme a également mené une campagne intensive contre la modification du Code électoral pendant que les élections étaient en cours et a attiré l'attention sur les faiblesses techniques de la loi. La loi modifiée a néanmoins été adoptée par l'Assemblée nationale en juin 2020.

Durant l'année, GAPP-Africa a fait pression pour qu'une nouvelle loi pour les OSC remplace celle de 1901 qui régit actuellement le secteur. Le ministère de la Justice a proposé un projet de loi qui, entre autres, réduirait la capacité financière des OSC en créant des processus juridiques laborieux pour accéder aux fonds des donateurs. Lors d'une réunion d'examen et de validation convoquée par le ministère pour discuter du projet de loi, les OSC ont vivement critiqué son contenu. Le ministère de la Justice a promis de prendre en compte les recommandations des OSC et de demander un nouvel examen, mais cela ne s'est pas produit avant la fin de 2020.

PRESTATION DE SERVICES: 4.1



La prestation de services des OSC n'a pas changé en 2020. Comme les années précédentes, les OSC ont offert une gamme diversifiée de services pour répondre aux besoins essentiels dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement.

Le gouvernement a poursuivi en 2020 ses efforts lancés en 2016 pour écarter les OSC des services traditionnels de santé et d'environnement. Les OSC qui assuraient des services de collecte des ordures et de soins de santé ont été complètement évincées, et en 2020, seuls l'État et les prestataires privés agréés pourraient offrir ces services. Les OSC ont toutefois continué à travailler dans des localités qui ne sont pas encore desservies par les pouvoirs publics. Par exemple, en juillet, Enagnon Dandan a lancé un projet d'approvisionnement en eau et

d'assainissement dans la commune de Zakpota, qui prévoit l'installation de forages pour approvisionner 6 600 personnes. Ce projet de 165 000 EUR (environ 188 000 USD) est financé par l'organisation française Association action solidarité.

En 2020, certaines organisations ont délaissé leurs activités habituelles pour fournir des produits et des services liés à la pandémie, avec des fonds de donateurs ou leurs propres ressources. Par exemple, Autre vie a fait don de 100 kits de lavage des mains et de matériel à la population du département de l'Ouémé, et Cedec Blue a distribué des kits de lavage des mains et des masques à la population d'Hevie Adovie. Plan international Bénin a offert 1 452 kits de lave-mains aux écoles et collèges du département du Zou. Avec le soutien financier d'Amnesty International, le Collectif 229 a produit une chanson et un clip vidéo pour rappeler aux jeunes des lycées et collèges l'importance des mesures de protection pour eux-mêmes et les autres. L'Association humanitaire pour la développement des pays du tiers monde (AHDPM) Bénin, en partenariat avec Social Action et le Portail de la femme africaine (PFA), a organisé des séances de sensibilisation à Porto-Novo, Missérété, Dangbo et environs. Quelques OSC ont offert des matériels médicaux au ministère de la Santé. Le gouvernement n'a ni soutenu ni entravé les interventions des OSC liées à la pandémie.

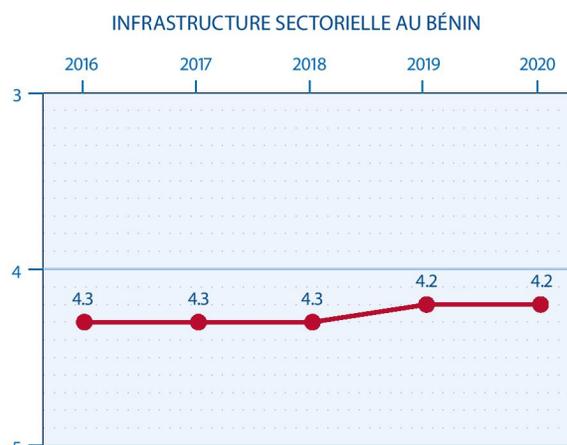
Les OSC essaient de fournir des biens et des services qui reflètent les besoins et les priorités des groupes et des communautés qu'ils soutiennent. Dans la pratique, les biens et services des OSC sont déterminés par les bailleurs de fonds internationaux plutôt que par les organisations elles-mêmes. Les OSC génèrent peu de revenus de la commercialisation de leurs produits et services.

En 2020, le gouvernement a publiquement exprimé sa reconnaissance pour le travail des OSC prestataires de services qui ont aidé les populations des zones reculées à comprendre l'importance d'observer les mesures de prévention contre COVID-19.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 4.2

L'infrastructure sectorielle des OSC n'a pas changé en 2020.

Les OSC béninoises ont continué à bénéficier de plusieurs centres de ressources existants en 2020. Le principal centre de ressources est le MdSC, dont le siège est à Cotonou et qui a des bureaux satellites à Bohicon dans la région centrale et à Parakou dans le nord. Le MdSC a pour mission de renforcer les capacités des OSC à influencer la prise de décision et à mettre en œuvre des programmes de développement. Le centre dispose d'une bibliothèque à l'usage de ses membres et tire ses revenus des cotisations des membres, des honoraires pour les services de conseil et de la location de sa salle de conférence. Des organismes internationaux tels que l'Institut français, l'ambassade des États-Unis et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés mettent également des salles de réunion à la disposition des OSC. Les bibliothèques publiques, celles de la Fondation Zinsou et la bibliothèque juridique du ministère de la Justice sont ouvertes aux OSC, et WANEP-Bénin met une bibliothèque à la disposition de ses membres. L'accès à toutes ces installations a été considérablement réduit pendant la pandémie, en particulier de fin mars à mai 2020, lorsque toutes les bibliothèques ont été fermées.



Parmi les rares programmes locaux de sous-subsidations, le programme RePaSoc de l'UE permet aux OSC compétentes de sous-traiter des projets à des organisations locales plus petites.

Les réseaux et coalitions d'OSC sont courants au Bénin. Il peut s'agir de groupements permanents ou ponctuels axés sur des projets spécifiques, souvent à la demande des partenaires financiers, qui préfèrent financer des réseaux plutôt que des OSC individuelles. Par exemple, en 2020, Social Watch Bénin, ALCRER et FONAC ont collaboré pour rédiger un document d'évaluation et de plaidoyer sur le projet de loi de finances 2021.

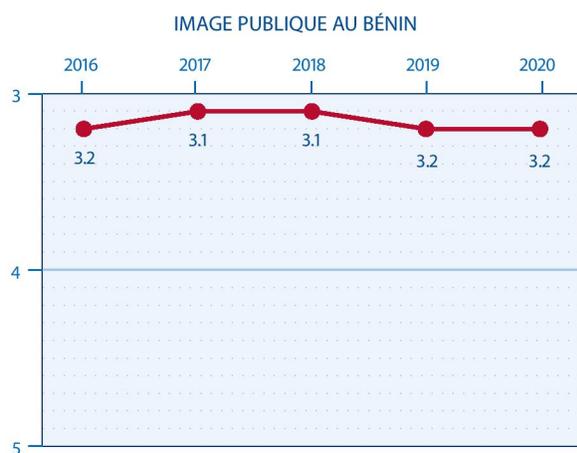
La pandémie n'a pas entraîné de baisse du nombre de formations ni de passage en ligne en 2020, car le confinement a été de courte durée et la connectivité à internet n'est pas d'une qualité suffisante pour encourager le recours aux plateformes en ligne. Les OSC ont eu accès à un certain nombre de possibilités de formation en 2020. Le programme Label qualité du MdSC a continué de fournir une assistance technique et financière et une formation à la gestion pour renforcer les organisations individuelles, qui servent ensuite de modèles à d'autres OSC. Ce programme annuel, lancé en 2018, s'est déroulé sur six mois en 2020. Sur vingt-sept OSC candidates à la certification du Label qualité selon les critères fixés, seules neuf ont été retenues. Une cérémonie de remise du label s'est tenue en novembre. En juillet 2020, l'Office béninois des services de volontariat pour la jeunesse, en collaboration avec la GIZ, a lancé un autre projet de renforcement des capacités. Ce projet certifiera les OSC qui développent des programmes de volontariat et d'échange de jeunes. En raison de la pandémie, sa mise en œuvre a été retardée en 2020.

Par ailleurs, le Programme des Nations unies pour le développement a organisé un atelier sur la gestion de projet pour ses partenaires locaux à Grand-Popo en novembre. L'ambassade des Pays-Bas et le programme OmiDelta ont financé un atelier pour les associations citoyennes de surveillance de l'eau potable et pour les cellules de participation citoyenne, qui a été organisé par Social Action avec le soutien d'ALCRER et du Global Water

Partnership. L'atelier a fourni aux intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement des connaissances et des outils pour assurer une veille et une défense efficaces des droits des citoyens en matière d'eau.

Les OSC ont travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement sur la réponse à la pandémie et sur d'autres questions non controversées telles que l'éducation et l'eau en 2020. Certaines organisations ont été invitées à participer ou à assister à des événements financés par le gouvernement et les représentants des pouvoirs publics ont également assisté à des événements organisés par des OSC. Par exemple, en novembre, Social Watch Bénin et RIFONGA-Bénin ont organisé un débat avec des OSC et des cadres du ministère de l'Enseignement maternel et primaire, au cours duquel les OSC ont présenté leurs commentaires sur le budget du ministère du premier semestre 2020. La collaboration entre les OSC et les entreprises et fondations n'est pas fréquente au Bénin.

IMAGE PUBLIQUE: 3.2



L'image publique des OSC n'a pas changé en 2020.

La télévision, la radio et les journaux couvrent parfois les événements organisés par les OSC. Par exemple, certains médias ont couvert une discussion sur la gouvernance ouverte organisée en août 2020 par l'Institut néerlandais pour la démocratie multipartite, en collaboration avec la Coalition pour la gouvernance ouverte et l'Assemblée nationale. La station nationale de télévision ORTB couvre parfois les OSC qui interviennent dans les secteurs sociaux et économiques. Mais en général, les médias béninois accordent peu de place aux OSC, notamment parce qu'ils confondent les OSC qui dénoncent les violations des droits fondamentaux avec l'opposition politique. Par ailleurs, de nombreux médias béninois ont des contrats de communication avec les pouvoirs publics,

ce qui les empêche de donner la parole à toute structure ayant une position différente de celle du gouvernement.

Le public a interprété la récente incapacité des OSC à se faire entendre et à défendre les droits fondamentaux comme un signe que le secteur n'est plus indépendant. Avant 2016, les OSC et les syndicats étaient considérés comme mobilisant efficacement le public pour la défense de la démocratie, mais la lourde répression qui a débuté en 2016 a conduit une partie du public à penser que le gouvernement a corrompu certains dirigeants d'OSC. Cette impression s'est amplifiée en 2020 lorsque certains dirigeants d'OSC ont publiquement soutenu le gouvernement sur certaines questions politiques et ont même appelé le président Talon à se représenter en 2021.

Le gouvernement a tendance à ignorer les OSC, car elles n'ont guère de capacité à mobiliser la population. Le gouvernement ne perçoit pas les OSC comme constituant une menace politique et ne réagit pas à bon nombre de leurs actions.

Les OSC invitent les médias à leurs événements. Certaines OSC affichent des publicités ou diffusent des publications pour renforcer leur image. Social Watch Bénin et ALCRER ont organisé une campagne sur un projet de cour des comptes, qui a renforcé la réputation des OSC participantes. De plus en plus, les OSC tirent parti des réseaux sociaux pour accroître leur visibilité. WANEP-Bénin, IDID et d'autres organisations sont actifs sur Facebook et Twitter, et de nombreux groupes de travail d'OSC emploient WhatsApp. GAPP-Africa n'a pas pu poursuivre son Café des médias en 2020, qui réunit des OSC et des journalistes pour discuter des activités du secteur, mais espère le redémarrer en 2021.

À part le programme de certification de Label qualité, il n'y a pas d'initiatives au Bénin pour établir et contrôler en interne les normes du secteur des OSC. Parmi les rares organisations qui publient des rapports d'activité, la Coalition béninoise des organisations pour l'éducation pour tous (CBO-EPT) et l'IDID publient leurs rapports sur leurs sites web.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.